

# ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE



## LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour maladie en cas d'épidémie ou de pandémie**
- Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température
- Frais médicaux en cas d'épidémie
- **Rapatriement dans le cadre d'épidémie ou de pandémie**
- **Frais hôteliers suite à mise en quarantaine**
- Pas de limite de personnes par contrat



## LES TARIFS

Tarifs TTC Nets

### Protection Sanitaire

Taux en %	<b>1 %</b> du prix du voyage TTC par personne
Prime minimum	<b>5 €</b> par personne



## INFOS +

Durée maximum du séjour ..... **31 jours**  
Nombre d'assurés par contrat ... **pas de maximum**  
Territorialité ..... **monde entier** (sauf stipulation contraire)

### IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ Cette option doit être souscrite simultanément à une formule Multirisque (minimum Annulation + Assistance).

**Toutes les réponses à vos questions**  
Service Relation Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

**01 73 03 41 01**

[information@assurever.com](mailto:information@assurever.com)



## VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

### PRESTATIONS

### MONTANTS TTC maximum par personne

#### ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie  
↳ *Franchise*
- Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température  
↳ *Franchise*

- 8 000 € / personne et 30 000 € / évènement
- 50 € / personne
- 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne

#### ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Téléconsultation avant départ
- Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie
- Retour impossible
- Frais hôteliers suite à retour impossible
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie  
↳ *Franchise*
- Prise en charge d'un forfait téléphonique local
- Soutien psychologique suite mise en quarantaine
- Valise de secours
- Aide-ménagère
- Livraison de courses ménagères
- Soutien psychologique suite à rapatriement

- 1 appel
- Frais réels
- 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
- Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
- Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
- 150 000 € / personne
- 30 € / personne
- Jusqu'à 80 €
- 6 entretiens par évènement
- 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille
- 15 heures réparties sur 4 semaines
- 15 jours maximum et 1 livraison par semaine
- 6 entretiens par évènement

▶ [Connectez-vous sur pro.assurever.com](https://pro.assurever.com)

202006SN3 - 2880 - V06 2020 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 11412  
92621 GENNEVILLIERS CEDEX  
Tél : 01 73 03 41 01  
[www.assurever.com](http://www.assurever.com)

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941  
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS  
sous le n°07 028 567 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



**ASSUREVER**  
assure vos voyages